

## Indexation salaires personnel de garage

Le 1er février 2021, les salaires horaires pour le personnel de garage occupé dans les entreprises de transport de personnes seront adaptés suite à l'évolution de l'index.

Les salaires horaires s'élèvent par conséquent à :

Catégorie		38h/semaine
A.1.		13,21 €
A.1.1.	A1 avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	13,81 €
A.1.2.	A1 avec 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	14,50 €
A.2.		13,81 €
A.2.1.	A2 avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise	14,50 €
A.2.2.	A2 avec 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise	15,19 €
B.1.		15,19 €
B.2.		16,02 €
C.1.		16,85 €
C.2.		17,68 €
D.1.		18,51 €
D.2.		19,33 €